

Décharge de directions d'écoles

Réforme à venir :

Type d'école	1 classe	2 classes	3 classes	9 classes élém.	13 classes élém.
Décharge actuelle	4 jours/an	10 jours/an	10 jours/an	0,33	0,5
Décharge rentrée 2021	6 jours/an	12 jours/an	12 jours/an	0,5	0,75

Constat dans le 31 :

La mise à jour des nouvelles décharges demande 7.85 ETP sur le département de la Haute-Garonne réparties comme suit :

- 217 écoles de 1, 2 ou 3 classes
- 44 écoles* de 9 classes
- 13 écoles* de 13 classes

Soit un total de 274 directeurs qui auront une décharge majorée.

*Sauf celles qui ont une décharge exceptionnelle qui couvre tout ou partie de la décharge statutaire.

Cas des décharges exceptionnelles :

69 directeurs bénéficient actuellement d'une décharge exceptionnelle notamment en éducation prioritaire ou dans les quartiers « politique de la ville ». Ces 69 décharges exceptionnelles mobilisent 18 équivalent temps plein.

Pour l'année prochaine, ces décharges exceptionnelles ne seront pas supprimées en revanche lorsque la décharge statutaire 2021 rattrape la décharge exceptionnelle, il n'y aura pas de « surmajoration ».